Image not found or type unknown

demande de retraite et droit de l'aer

Par **ant**, le **20/03/2013** à **09:56**

bonjour
j'ai été licenciée en juin 2002
je touchais l'are jusqu'en mai 2005 je perçois actuellement l'aer de remplacement depuis juin 2005
je vais avoir 60 ans en aout 2013
est ce que je toucherais l'aer jusqu'à 65 ans ou est ce que je dois faire ma demande de retraite dès maintenant sachant que je n'ai que 134 trimestres de cotisés

merci pour votre réponse
cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés